



# Plan d'action de développement durable 2016-2020

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Juin 2016



## Table des matières

---

Message de la présidente	page 2
Présentation de la Commission	page 3
Bilan du Plan d'action de développement durable 2010-2015	page 5
Élaboration du Plan d'action de développement durable 2016-2020	page 6
Mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	page 7
Annexe 1 – Objectifs gouvernementaux n'ayant pas été pris en compte dans le Plan d'action 2016-2020	page 12
Annexe 2 – Résultats du Plan d'action 2010-2015	page 14
Annexe 3 – Tableau schématique du Plan d'action 2016-2020	page 18

## Message de la présidente

---

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La Commission désire poursuivre ses efforts, en continuité avec son plan d'action précédent et en accord avec la stratégie gouvernementale adoptée en octobre 2015.

La Commission a été très proactive au cours des dernières années en vue d'adapter ses pratiques dans un esprit de développement durable, et ce, malgré sa petite taille. Je suis donc fière de l'atteinte des cibles ambitieuses que nous nous étions données dans notre plan d'action précédent. Un virage important a été entrepris avec l'implantation du bureau sans papier et le développement de l'infonuagique. Il s'agit d'un grand pas pour plus d'écoresponsabilité, qui s'est traduit par une diminution importante, d'une part, de la quantité de papier échangé entre les collèges et la Commission et, d'autre part, de son usage à l'interne. En se dotant d'un système de visioconférence, la Commission a aussi permis plus de flexibilité aux participants aux différentes activités qu'elle organise pour, ultimement, diminuer les déplacements.

Avec ce nouveau plan d'action, la Commission agira tant sur le plan de la gestion écoresponsable que de la sensibilisation des membres de son personnel. Elle intégrera la prise en compte des principes de développement durable à ses pratiques d'évaluation et s'assurera de renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle par ses actions, dans le respect de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading 'Céline Durand'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Céline' written in a larger, more prominent script than the last name 'Durand'.

Céline Durand

## Présentation de la Commission

---

Créée dans la foulée du renouveau de l'enseignement collégial en 1993, la Commission est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Organisme voué essentiellement à l'évaluation de l'enseignement collégial, la Commission prend position exclusivement par les résultats des évaluations qu'elle conduit. Sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre C-32.2) lui accorde un pouvoir de vérification, de recommandation et un pouvoir déclaratoire.

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement. Une secrétaire générale en assume la direction administrative et une équipe d'une vingtaine d'employés<sup>1</sup> assiste la Commission dans ses opérations.

Dans l'exercice de ses activités, la Commission peut, conformément à sa loi constitutive, former des comités consultatifs et s'adjoindre des experts pour l'assister. Ces personnes sont sélectionnées en fonction de leurs compétences dans un domaine en lien étroit avec les objets d'évaluation et proviennent essentiellement des milieux de l'enseignement et du travail ainsi que d'organismes socioprofessionnels.

Les activités de la Commission découlent du rôle qui lui est confié par la loi. Elles consistent à évaluer :

1. Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales :
  - les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et leur application;
  - les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
  - la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ou la ministre de l'Enseignement supérieur;
  - les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.
2. Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :
  - la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien;

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

- dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ou à la ministre sur toute question relative à son mandat.

Elle doit également rendre compte publiquement de ses évaluations. À cette fin, les rapports d'évaluation produits pour chaque établissement sont disponibles sur son site Internet. À la fin de chaque opération d'évaluation, la Commission publie un rapport synthèse pouvant contenir des recommandations s'adressant à l'ensemble des collègues, au ou à la ministre ou à toute autre partie concernée. Enfin, dans son rapport annuel de gestion, la Commission fait état des avancées réalisées pendant l'année au regard du développement de la qualité à la suite de ses évaluations.

## **Bilan du Plan d'action de développement durable 2010-2015**

---

Préalablement à l'élaboration de son Plan d'action de développement durable 2016-2020, la Commission a procédé au bilan de son Plan d'action 2010-2015.

En cours de mise en œuvre, des indicateurs et les cibles associées ont été modifiés ou ajoutés au Plan d'action de développement durable 2010-2015. Ainsi, la Commission a joint un cinquième indicateur et une cible à son objectif organisationnel visant l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'acquisition d'un système de visioconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collègues et de diminuer ainsi les déplacements du personnel. La Commission a également arrimé son plan d'action aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle s'est ainsi dotée d'un quatrième objectif organisationnel dédié à la valorisation du travail des artistes québécois accompagné d'une action visant la mise en contact des employés, des membres de ses comités et des visiteurs avec des œuvres d'artistes québécois. Un indicateur et trois cibles ont été retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif. La Commission a également actualisé cinq cibles et deux indicateurs du plan original. Enfin, elle a intégré un sixième indicateur et une cible à son objectif organisationnel relatif à l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'état d'avancement des travaux concernant la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès de la centaine d'établissements d'enseignement collégial.

Le bilan du Plan d'action 2010-2015 a été réalisé en s'appuyant sur les données exposées dans les rapports annuels de gestion de la Commission. L'annexe 2 présente les résultats obtenus au regard des indicateurs et des cibles qui apparaissaient dans le Plan d'action de développement durable 2010-2015 au terme de celui-ci. Globalement, la Commission estime avoir atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. Ses pratiques en matière de développement durable se sont grandement améliorées au cours de la mise en œuvre de ce premier plan d'action.

## Élaboration du Plan d'action de développement durable 2016-2020

---

En janvier 2016, la Commission a mis sur pied un comité de travail chargé, d'une part, de procéder au bilan du Plan d'action de développement durable 2010-2015 et, d'autre part, d'élaborer le Plan d'action de développement durable 2016-2020. Le comité de travail, composé de trois personnes, dont l'officière en développement durable, a profité d'une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable (BCDD) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et deux de ses membres ont participé au Forum Science Environnement tenu en avril 2016 et également organisé par le BCDD.

Le comité de travail s'est doté d'un devis comprenant une stratégie d'élaboration du plan d'action ainsi que d'un plan de travail détaillé prévoyant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre de même qu'une répartition des responsabilités et un échéancier. Le mandat du comité de travail, tel que défini par la secrétaire générale de la Commission, devait répondre au souci de produire un plan d'action réaliste qui tiendrait compte de la mission de l'organisation, des constats se dégageant du bilan de Plan d'action de développement durable 2010-2015 et des ressources disponibles.

Le comité de travail a aussi estimé important de profiter de l'expertise de l'ensemble des membres du personnel de la Commission afin de fixer les indicateurs et les cibles associés aux objectifs du Plan d'action de développement durable 2016-2020. C'est pourquoi des consultations ont été menées auprès de tous les membres du personnel afin d'enrichir le projet de plan d'action présenté par le comité de travail. Ce dernier a par ailleurs estimé que ces consultations contribueraient à renforcer la mobilisation de tous les membres du personnel de la Commission autour des objectifs retenus dans le plan d'action. Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été adopté par les membres de la Commission lors d'une réunion tenue le 8 juin 2016.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 a été élaboré en cohérence avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. La Commission a considéré l'ensemble des orientations et des objectifs gouvernementaux et a retenu ceux qui sont en lien avec son mandat d'évaluation auprès des établissements d'enseignement collégial. Dans la réalisation de celui-ci, elle s'est dotée de pratiques afin d'accompagner les collèges dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande d'effectuer, tout en préservant son impartialité et leur autonomie. En matière de développement durable, la Commission n'a toutefois aucun rôle d'accompagnement à exercer auprès des collèges. Ainsi, elle entend contribuer à une orientation de la stratégie gouvernementale, soit celle de renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. Les actions qu'elle projette accomplir dans le cadre de ses activités découlent de quatre objectifs de la stratégie gouvernementale qu'elle a retenus et traduits en autant d'objectifs organisationnels. La liste des orientations et objectifs gouvernementaux hors du champ d'intervention de la Commission se retrouve à l'annexe 1.

## Mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

---



**Orientation gouvernementale 1** – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

**Objectif gouvernemental 1.1** – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme de petite taille et les activités liées à la mise en œuvre de son mandat s'articulent essentiellement autour de la réalisation des évaluations dans les collèges, de l'analyse et de la publication des résultats de ses évaluations, de l'élaboration de documents et d'outils d'accompagnement des collèges dans leur autoévaluation et de la production de son rapport annuel de gestion.

**Objectif organisationnel 1** – Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission



## **Action 1**

Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission

### **Indicateurs**

- Élaboration d'une Politique de gestion intégrée des documents
- Inventaires des activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents
- Nombre de pages imprimées pour les activités identifiées au point précédent
- Utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunion et la participation à des rencontres
- Utilisation du transport collectif (covoiturage inclus) par les membres du personnel de la Commission
- Récupération et gestion des équipements informatiques en fin de vie
- Inclusion de critères écoresponsables dans les appels d'offres auprès de graphistes et d'imprimeurs
- Utilisation du *Répertoire des produits écoresponsables* du CSPQ pour les acquisitions

### **Cibles**

- Avoir élaboré, d'ici 2018, une Politique de gestion intégrée des documents
- Avoir ciblé, d'ici 2017, les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents
- Avoir réduit, d'ici 2020, le nombre de pages imprimées de 10 % pour les trois activités identifiées au point précédent
- Avoir augmenté de 20 % l'utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunion et la participation à des rencontres d'ici 2020
- Utiliser, chaque année, le transport collectif (covoiturage inclus) dans 75 % des déplacements des membres du personnel de la Commission lors des visites d'évaluation et des séances de formation
- Récupérer ou disposer de façon écoresponsable de 100 % des équipements informatiques en fin de vie d'ici 2020
- Inclure au moins un critère écoresponsable dans 100 % des appels d'offres d'ici 2020
- Utiliser le *Répertoire des produits écoresponsables* du CSPQ pour 100 % des acquisitions d'ici 2020



**Orientation gouvernementale 1** – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

**Objectif gouvernemental 1.2** – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Il existe seize principes de développement durable, établis à la suite d'une importante consultation publique menée au Québec. La Loi sur le développement durable oblige les ministères et organismes publics à tenir compte de ces principes, autant dans les processus d'évaluation de leurs pratiques que dans leurs mécanismes de prise de décisions. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial souhaite se doter d'un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré à même le processus d'audit qu'elle mène auprès des établissements du réseau collégial.

**Objectif organisationnel 2** – Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission

#### **Action 2**

Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission

#### **Indicateur**

- Outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré au processus d'audit

#### **Cible**

- Avoir intégré, d'ici 2020, un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable au processus d'audit



**Orientation gouvernementale 1** – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

**Objectif gouvernemental 1.4** – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Le rôle d'accompagnement et de sensibilisation des collèges en matière de développement durable est dévolu au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour sa part, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial entend mettre en place des mesures de sensibilisation à l'intention de son personnel afin d'accroître ses connaissances et ses compétences en matière de développement durable.

**Objectif organisationnel 3** – Informer les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable

### **Action 3**

Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission

#### **Indicateurs**

- Nombre de capsules d'information diffusées auprès du personnel de la Commission
- Proportion des membres du personnel ayant participé à des séances d'information

#### **Cibles**

- Diffuser, chaque année, deux capsules d'information auprès du personnel de la Commission
- Avoir donné accès, d'ici 2020, à au moins une séance d'information à 90 % des membres du personnel de la Commission



**Orientation gouvernementale 1** – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

**Objectif gouvernemental 1.5** – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Sensible à la présence d'un environnement stimulant et à son impact positif sur la vie professionnelle de son personnel, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a loué, dès 2007, des œuvres d'art faisant partie de la collection Prêt d'œuvres d'art du Musée national des beaux-arts du Québec. La Commission s'inscrivait ainsi déjà dans la même logique d'action que l'Agenda 21 de la culture du Québec, adopté en 2011. L'Agenda 21 est un cadre de référence qui fait de la culture une composante transversale majeure du développement durable, et ce, pour ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. Dans son présent plan d'action, la Commission souhaite contribuer à l'objectif 5 de l'Agenda 21, soit celui de favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle.

**Objectif organisationnel 4** – Mettre en valeur les productions artistiques québécoises

#### **Action 4**

Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises

#### **Indicateurs**

- Participation des membres du personnel de la Commission à des activités culturelles
- Espace du site Intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises

#### **Cibles**

- Organiser, chaque année, une activité culturelle à l'intention des membres du personnel de la Commission
- Avoir créé, d'ici 2020, un espace dans le site Intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises



## Annexe 1 – Objectifs gouvernementaux n’ayant pas été pris en compte dans le Plan d’action 2016-2020

---

### Objectifs gouvernementaux hors du champ d’intervention de la Commission :



Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l’administration publique

- 1.3 Favoriser l’adoption d’approches de participation publique lors de l’établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie



Orientation 2 – Développer une économie prospère d’une façon durable – verte et responsable

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d’affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- 2.3 Favoriser l’investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables



Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

- 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société



#### Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

- 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés



#### Orientation 5 – Améliorer par la prévention la santé de la population

- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires



#### Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels



#### Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable

- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES



#### Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES



## Annexe 2 – Résultats du Plan d'action 2010-2015

Note : Les indicateurs et les cibles modifiés ou ajoutés en cours de mise en œuvre sont en italique.

Objectifs organisationnels	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus
Faire connaître le concept et les principes de développement durable.	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.	<i>Nombre d'activités réalisées au terme du plan.</i>	<i>Tenir chaque année au moins une activité.</i>	<i>Non atteint (malgré des séances d'information et de formation offertes aux membres du personnel portant notamment sur l'utilisation de la visioconférence et du Portail numérique).</i>
		Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	100 % des membres du personnel rejoints d'ici 2015, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	Partiellement atteint.  La personne responsable des achats a profité d'une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable.  Un guide développé par le Bureau de coordination du développement durable est utilisé par la responsable de la gestion des déplacements et de l'hébergement.  Deux membres du personnel ont assisté à une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable aux ministères et organismes.
Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.	<i>Nombre d'activités organisées.</i>	<i>5 activités réalisées au terme du plan.</i>	<i>Partiellement atteint.</i>  <i>L'ergonomie des postes de travail a été prise en compte lors du déménagement des bureaux de la Commission à l'été 2015.</i>  <i>Une rencontre avec un professionnel de l'ergonomie est proposée aux nouveaux membres du personnel.</i>

Objectifs organisationnels	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	Adoption de directives officielles au cours de l'année 2014.	Atteint.  Des directives ont été émises dès 2010 pour l'adoption de pratiques écoresponsables. En 2014, des directives officielles ont été transmises aux responsables de l'organisation des réunions, des transports, de l'hébergement et des acquisitions.
		Activités de sensibilisation du personnel.	Au moins 3 activités de sensibilisation du personnel au terme du plan.	Atteint.  Le personnel de la Commission a été sensibilisé au moyen de messages et capsules électroniques et à l'occasion de rencontres du personnel.
		Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	Au moins 10 pratiques ou mesures d'acquisitions écoresponsables implantées au terme du plan.	Généralement atteint.  Dès 2010, la Commission témoigne de huit pratiques d'achat écoresponsables. Une neuvième pratique s'est ajoutée en 2014-2015.
		État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.	Implantation de la bibliothèque virtuelle au terme du plan.	Atteint.  L'implantation débute en 2010, atteint un degré d'implantation de 85 % en 2012-2013 et est complétée en 2013-2014 par des formations offertes au personnel de la Commission.
		Acquisition d'un système de visioconférence.	Système de visioconférence fonctionnel au terme du plan.	Atteint.  Le système de visioconférence a été acquis en 2012-2013 et est fonctionnel depuis.



Objectifs organisationnels	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus
		<i>État d'avancement des travaux sur la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès des collègues.</i>	<i>Adoption d'un plan d'action visant le développement de pratiques adaptées à l'ère numérique.</i>	Atteint. <i>Le plan d'action a été élaboré en 2013-2014. Les collègues ont tous obtenu leur accès au Portail numérique accompagné de la procédure leur étant destinée. Une actualisation des documents destinés aux collègues et experts a été réalisée en novembre 2015 à la suite d'un bilan de mi-parcours d'implantation du Portail numérique. Un bilan du plan d'action a été publié en janvier 2016 et a fait l'objet d'une présentation à la régie de juin 2016.</i>
Valoriser le travail des artistes québécois.	Mettre les employés de la Commission, les membres de ses comités et les visiteurs en contact avec des œuvres d'artistes québécois.	Sélection et accrochage dans les locaux de la Commission d'œuvres faisant partie de la collection Prêt d'œuvres d'art du Musée national des beaux-arts du Québec.	Renouvellement de l'entente avec le MNBAQ en 2013.	Atteint. L'entente a été renouvelée pour deux ans.
			Nombre d'œuvres sélectionnées dans la nouvelle entente.	Atteint. Huit œuvres d'art ont été visées par cette entente.
			Évaluation, au terme du plan, de la possibilité de renouveler l'entente en fonction des ressources financières de la Commission.	Atteint. La possibilité de renouveler l'entente a été évaluée, mais, faute de ressources financières, celle-ci n'a pas été reconduite.

## **Explication des écarts :**

La Commission est fière de pouvoir témoigner de l'atteinte d'objectifs ambitieux, particulièrement ceux liés à l'implantation de la bibliothèque virtuelle et du bureau sans papier qui, chacun, ont mobilisé un grand nombre de personnes à différentes étapes. Malheureusement, plusieurs objectifs n'ont pas été atteints principalement en raison du manque de temps du personnel dédié à cette tâche et du contexte caractérisé par les restrictions budgétaires. Néanmoins, malgré l'absence de données recueillies de façon systématique, certains des objectifs mis de l'avant dans ce premier plan d'action de développement durable sont largement atteints si l'on considère la faible conscientisation concernant le développement durable de l'organisation en début de mise en œuvre. En effet, de par sa mission, la Commission a peu d'influence dans le réseau collégial en ce qui a trait au développement durable, mais elle a su relever des défis organisationnels spécifiquement liés à sa mission, notamment en lien avec le nombre élevé de déplacements qu'elle effectue et avec le grand nombre de documents qu'elle reçoit et qu'elle publie.



## Annexe 3 – Tableau schématique du Plan d'action 2016-2020

Orientation gouvernementale	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels	Actions
Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.	Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission	Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission
	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.	Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission	Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission
	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.	Informer les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable	Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission
	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.	Mettre en valeur les productions artistiques québécoises	Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises



Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est accessible sur son site Internet.

Pour tout renseignement :

888, rue Saint-Jean, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5H6

418 643-9938

[www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca)

Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial

Québec 